2023 -2024 , 8ième GRAND PRIX “DE MANDEL” pour clubs, 3-3.

1. Les équipes qui participent seront subdivisés en quatre series.
   La division se fait par la loterie.
2. Chaque équipe doit être formée selon les règlements de le Fédération Flamande.
   Chaque joueur ne peut jouer que pour un club (équipe).
3. Tous les matchs seront joués à 14 bouts.
   La finale sera jouée à 18 bouts
4. Après 7 bouts, l’équipe perdante offre un verre aux adversaires.
   Ceci s’applique aussi pour la deuxième partie.
5. Avantage = 3 points Égalité = 2 points
   Perte = 1 point Forfait = 0 points
   Forfait = 5 - 0
6. Après la fin du tour préliminaire, les quatre premiers de chaque série se qualifient pour la huitième finale.
7. Le frais de l’ inscription s’élève à € 30,00 et doit être payé au début de chaque premier match de chaque équipe.
8. Les équipes qui ne passeront pas au huitième finale récupéreront € 20,00.
9. On déduit € 5,00 de la somme totale des prix par résultat forfait.
10. La somme totale des prix sera déboursée au club après avoir joué la finale.
    Les clubs absentent au moment de la finale, perdrons la somme totale des prix.
    Cet argent restera en propriété du club organisant.
11. Les matches se jouent lundi (14h.), mardi (16h30), jeudi (16h30), vendredi (14h30), samedi (13h30 & 15h30.)) et le dimanche matin (9h.30).
    Veuillez indiquer explicitement lors de votre inscription quel(s) jour(s) ci-dessus votre club ne souhaite pas jouer.
    Aucun match ne sera reporté une fois le calendrier définitif est établi.

PRIMES DE PARTICIPATIONS :

Tour préliminaire	: 8 x 20,00 euro	= 160,00 euro
8e finale	: 8 x 40,00 euro	= 320,00 euro
Quart de finale	: 4 x 50,00 euro	= 200,00 euro
Petite finale	: quatrième place	= 60,00 euro
	: troisième place	= 70,00 euro
Finale	: deuxième place	= 90,00 euro
	: vainqueur	= 120,00 euro
Totale	: 1020,00 euro	

LISTE DES CHAMPIONS :

2016 : Koekelare

2017 : Halluin

2018 : Eernegem

2019 : Halluin

2020 : Koekelare

2022 : De Mandel

2023 : Eernegem